

Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Région de Neauphle-le-Château
3, route de Septeuil -
78640 Villiers-Saint-Frédéric
Tél. : 01 34 89 47 44 – Fax : 01 34 89 35 46

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 13 DECEMBRE 2016

L'an 2016 le Comité Syndical du SIARNC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude MANCEAU.

Etaient présents :

M. BEHERAY Pierre, M. BOE Gérard, M. BUISSON Gérard, Mme BURGHOFFER Chantal, Mme CHANCEL Françoise, M. CHARLES Laurent, M. COLLEU Christian, M. COULOMBEL Simon, M. DURAND Sylvain, M. GARDERA Denis, Mme GONTHIER Annie, M. JOUIN Dominique, M. JULLIEN Jean Pierre, M. LAVENANT David, M. LE FOLL Joseph, M. LE NAGARD Jean François, M. LEBAR Daniel, M. MANCEAU Claude, M. MOREAU Christian, M. NOEL Michel, M. RECOUSSINES Michel, Mme VENANT Annick,

Procuration(s) :

M. CHERRIER Claude donne pouvoir à M. JULLIEN Jean-Pierre, M. METIVIER Laurent donne pouvoir à M. BUISSON Gérard, Mme LAGRAVIERE donne pouvoir à M. Claude MANCEAU,

Etai(ent) absent(s) :

M. BOHY Gérald, M. DUCROCQ Jean, M. LEMAITRE Patrick, STENGER Jean-Marie, Mme VIROT Sandrine,

Etai(ent) excusé(s) :

M. CHERRIER Claude, M. METIVIER Laurent, Mme LAGRAVIERE

A été élu(e) comme secrétaire de séance : M. LE FOLL Joseph

Assistaient :

M. ESTIER (ingénieur SIARNC)
M. JUVANON (directeur du SIARNC)
Mme ALLAIN (secrétaire du SIARNC)

Les membres du Comité Syndical ont approuvé à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente, tenue le 30 juin 2016.

- 1. Accord sur l'affiliation volontaire au CIG de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines-Hauts de Seine**
- 2. Décision modificative « DM 2 »**
- 3. Perspectives d'investissement**
- 4. Débat d'Orientation Budgetaire**
 - a. Analyse de l'exécution du budget principal 2016**
 - b. Budget principal**
 - c. Budget Annexe Régie de Maîtrise d'œuvre**
 - d. Budget Annexe Assainissement non collectif**
- 5. Redevance d'assainissement collectif**
- 6. Autres tarifs du service d'assainissement collectif**
 - a. Tarif de la Participation financière à l'assainissement collectif**
 - b. Contrôle de conformité de l'assainissement lors des ventes**
 - c. Dépotage de matières de vidange**
 - d. Inspections télévisées pour compte de tiers**
- 7. Redevances et tarifs du service d'assainissement non collectif**
 - a. Diagnostic de conformité des installations**
 - b. Diagnostic de l'assainissement autonome regroupé**
- 8. Ouverture des crédits d'investissement 2017**
- 9. Demande de subventions ADEME Région pour la restructuration de la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric**
- 10. Indemnité de conseil de Mme le Receveur de la Trésorerie de Montfort l'Amaury**
- 11. Appel dans le cadre d'un contentieux au Tribunal Administratif**
- 12. Questions et Points Divers**

1. ACCORD SUR L’AFFILIATION VOLONTAIRE AU CIG DE L’ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES-HAUTS DE SEINE

Faisant suite à la demande d’avis préalable du Centre Interdépartemental de Gestion, où l’exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l’unanimité, a **décidé d’émettre un avis favorable à l’affiliation au CIG de l’établissement public interdépartemental Yvelines-Hauts de Seine.**

2. DECISION MODIFICATIVE « DM 2 »

En cas de cession d’un bien qui n’est pas amorti totalement, un mandat doit être émis à l’article (042) 675 « Valeurs comptables des éléments d’actif cédés » de la section d’exploitation, en parallèle d’un titre émis à l’article (040) 21311 « bâtiment d’exploitation » de la section d’investissement. Ces deux opérations d’ordre sont équilibrées section par section par des opérations réelles aux articles « 673 Titres annulés sur exercice antérieur » et « 21311 Bâtiment d’exploitation ».

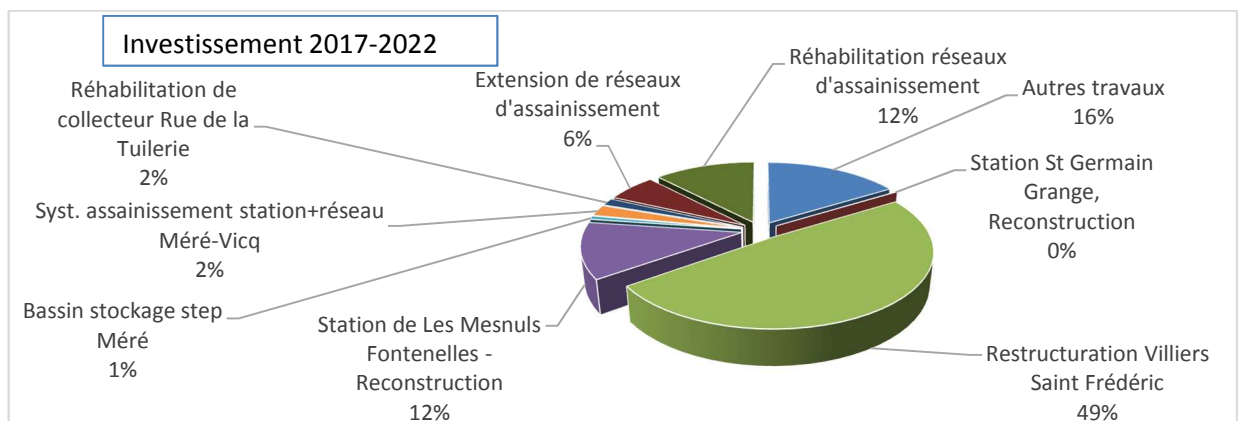
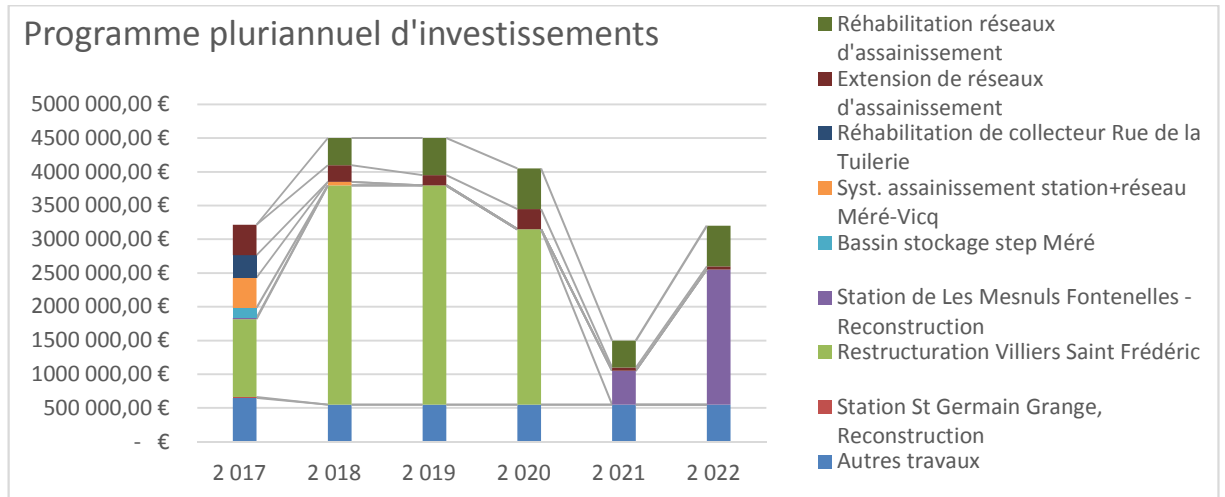
Dans le cadre du changement de la platine de commande du portail automatique, il est nécessaire de prévoir des crédits sur ces articles à hauteur de 5000€.

Où l’exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical, à l’unanimité, a décidé de la **Décision Modificative n°2** ci-après :

Section d'exploitation		
DEPENSE	673 Titres annulés sur exercice antérieur	- 5 000,00 €
DEPENSE	(042)675 Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	5 000,00 €
Section d'investissement		
RECETTE	(040)21311 Bâtiment d'exploitation	5 000,00 €
DEPENSE	21311 Bâtiment d'exploitation	5 000,00 €

3. PERSPECTIVES D’INVESTISSEMENT

Programme de travaux 2017-2020 :



Investissements envisagés en 2017 :

Compte	DEPENSES Libellés	Total BP 17
20	Immobilisations Incorporelles	10 000,00 €
2051	Logiciel	10 000,00 €
21	Immobilisations Corporelles	3 789 000,00 €
2111	Terrains	683 920,00 €
2111	Station de St Germain Grange, Z. Rejet végétalisée	13 000,00 €
2111	Station de Villiers St Frédéric - réserve foncière/NV	650 920,00 €
2111	Station de Les Mesnuls Fontenelles - réserve foncière	20 000,00 €
21311	Bâtiments d'exploitation	1 060 000,00 €
21311	Station de Villiers St Frédéric, restructuration de la station d'épuration	500 000,00 €
21311	Station St Germain, Reconstruction	310 000,00 €
21311	Travaux divers sur bâtiments d'exploitation	100 000,00 €
21311	Station de Méré bassin stockage	150 000,00 €
2151	Installations complexes spécialisées	150 000,00 €
2151	Travaux divers sur installations Complexes spécialisées	150 000,00 €
21532	Réseaux	1 543 080,00 €
21532	Réseaux d'assainissement Méré Vicq	450 000,00 €
21532	Travaux P. refoulement et armoires électriques	250 000,00 €
21532	Réhabilitation de collecteur Rue de la Tuilerie	330 000,00 €
21532	Etude extension de collecteur	63 080,00 €
21532	Réhabilitations et extensions de réseaux d'assainissement	450 000,00 €
2154	Matériel industriel	150 000,00 €
2154	Fourniture et mise en œuvre de matériels industriels	150 000,00 €
2157	Agencements, aménagements	150 000,00 €
2157	Travaux divers agencements et aménagements	150 000,00 €
2182	Véhicules	30 000,00 €
2183	Matériel informatique et de bureau	7 000,00 €
2184	Mobilier	10 000,00 €
2188	Autres	5 000,00 €
23	Travaux en cours	240 000,00 €
238	Avance sur marché	240 000,00 €
20 à 23	Total	4 039 000,00 €

4. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

A. ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL 2016

INVESTISSEMENT

Les travaux de construction de la station d'épuration de Saint Germain de la Grange ont été réalisés conformément aux prévisions budgétaires. La faisabilité de l'extension de réseaux de collecte est en cours d'étude.

Les travaux de réhabilitation du collecteur de la rue de la tuilerie à Saulx-Marchais seront mis en œuvre en début d'année 2017.

La balance des opérations d'investissements 2016 fait apparaître un déficit de 364 k€ le 13/12/2016, car les subventions acquises pour la construction de la station d'épuration syndicale desservant la

commune de Saint Germain de la Grange ne seront versées que lorsque le Décompte Global Définitif de la partie investissement du marché sera arrêté.

Opération	Libellé	Dépenses	Recettes	Résultat
23351	STATION ST GERMAIN	935 621,82	612 709,00	-322 912,82
23371	REFONTE PROCESS EAU ET TRAIT BOUE	0,00	9 568,00	9 568,00
23378	ETUDE RESTRUCTURATION STATION VS	0,00	16 054,50	16 054,50
23384	TX RESTRUCTURATION STATION VSF	47 599,38	0,00	-47 599,38
23385	réhabilitation rés. R Tuilerie à SM	7 048,00	0,00	-7 048,00
23386	Etude faisabilité extension collecteurs	12 616,00	0,00	-12 616,00
TOTAL GENERAL		1 002 885,20	638 331,50	-364 553,70

Compte tenu de l'affectation du résultat de 2015, l'excédent de la section d'investissement est estimé à environ 400 000,00€. Cet excédent sera porté au crédit de la section d'investissement du BP 2017.

EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation

Le SIARNC subit une évolution moyenne des dépenses réalisées en charges techniques (011) de l'ordre de 2% par rapport à l'année précédente.

Cette évolution est liée à la mise en œuvre de l'étude des branchements non-domestiques, portée par le SIARNC avec un financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le reste des dépenses est globalement maîtrisé, bien que l'inflation sur les principales charges d'exploitation (énergie, fournitures, prestations...) soit supérieure à l'indice d'inflation national (0,40% d'octobre à octobre).

Les charges de personnel de évoluent de 1,1%, mais 1,5 Equivalent Temps Plein (10% des effectifs) n'a pas été pourvu en 2016. La charge d'intérêts de la dette diminue.

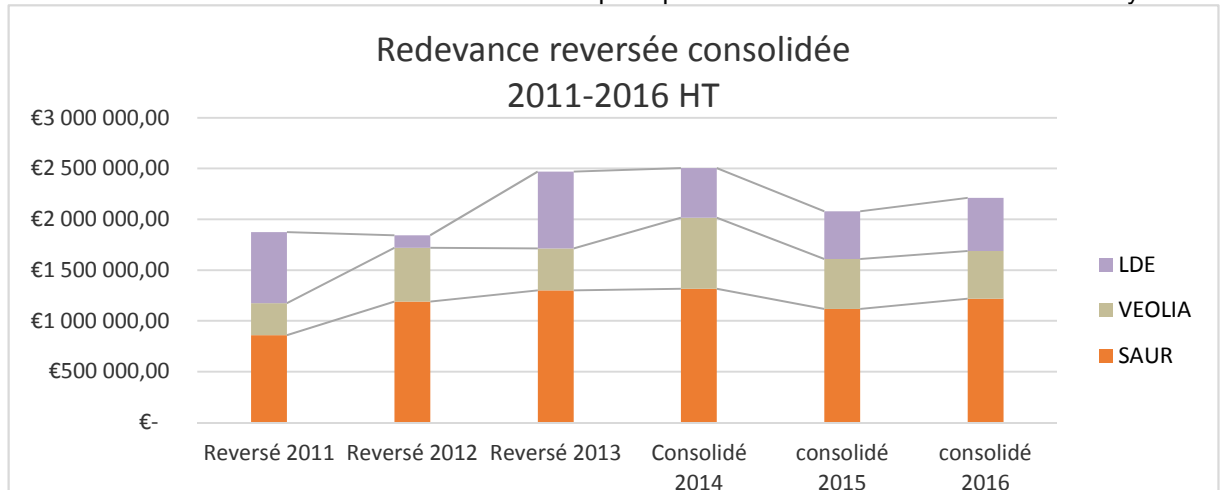
Le total des charges d'exploitation réelles affiche une évolution de 13% de 2015 à 2016, à cause de l'augmentation des charges exceptionnelles liée à une erreur de taux de TVA sur une recette (DM1 : +314 000€ de charges exceptionnelles (annulation du titre erroné), +343 000€ de recettes de redevance (réémission du titre)).

Hors cette dépense exceptionnelle l'évolution globale des dépenses d'exploitation est de l'ordre de 1%.

La section d'exploitation dégagerait, suivant l'extrapolation des consommations de crédits, un excédent de l'ordre de 750.000€, conforme au ratio usuel du SIARNC.

Recettes d'exploitation

La **redevance d'assainissement collectif** est la principale ressource de fonctionnement du syndicat.



Les versements effectués en 2016 sont proches produit attendu en volume budgétaire 2016, mais légèrement supérieurs en donnée « consolidée* » (correction des sommes perçues sur le précédent exercice (versements le 31/12/15 des acomptes du 05/01/16 par Veolia et LDE) et/ou des opérations de régularisation comptable (acompte SAUR). Toutefois, la répartition des produits entre les 3 délégataires n'est pas conforme à celle attendue au vu du dénombrement des usagers : des variations inexpliquées persistent.

Les **produits de travaux (PFAC principalement)** devraient être en 2017 à un niveau proche du produit 2016, soit entre environ 200 k€.

B. BUDGET PRINCIPAL

Les perspectives de 2017 par chapitre de dépense et recette ont été détaillées, conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, chapitre par chapitre en séance, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires.

La présentation, ci annexée dans le document « Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 », a donné lieu à un débat sans vote.

C. BUDGET ANNEXE REGIE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Le budget annexe de Régie de Maitrise d'œuvre est constitué uniquement d'une section d'exploitation. Les dépenses et les recettes sont corrélées à la réalisation des travaux syndicaux avec maîtrise d'œuvre en régie.

L'objet de la régie est en effet de permettre la facturation des prestations d'ingénierie, en externe (conventions avec des collectivités) ou en interne, afin de bénéficier des subventions.

Le budget est structurellement équilibré, puisqu'il s'agit d'une facturation croisée avec le budget principal.

La présentation, ci annexée dans le document « Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 », a donné lieu à un débat sans vote.

D. BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le DOB 2017 du SPANC prend en compte

- Le diagnostic initial de 10 installations en complément du bilan réalisé en 2012/2013,
- Le contrôle périodique de fonctionnement de 20 installations existantes,
- Une provision pour l'actualisation du logiciel de gestion de l'ANC et la formation des utilisateurs.

La présentation, ci annexée dans le document « Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 », a donné lieu à un débat sans vote.

5. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Compte tenu des investissements à venir, une croissance régulière du produit global des recettes d'exploitation de 3% est nécessaire (étude financière prospective et rétrospective 2015), pour réaliser le programme de travaux sans dégrader les ratios financiers d'endettement de la collectivité.

Les recettes d'exploitation obtenues auprès de l'Agence de l'Eau (prime pour épuration) ne sont pas pérennes (206 000€ en 2016, extinction programmée à la fin de l'actuel programme d'actions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie en 2020).

Le produit de la PFAC est constant en 2016 par rapport à 2015, mais ne constitue pas une ressource maîtrisée.

Des variations peuvent contrecarrer la croissance globale attendue des recettes d'exploitation attendue de l'évolution du prix de la redevance. On constate encore en 2016 que la croissance démographique liée au dynamisme du territoire apparaît compensée par les économies de consommation d'eau des ménages.

Compte tenu d'une inflation 2016 des charges techniques d'exploitation, supérieure au taux national, et des projets de travaux à réaliser avec l'apport de subventions plus difficiles à obtenir, **le Comité syndical, ouï l'exposé de M. le Président, à l'unanimité, a décidé d'une augmentation du tarif de la redevance d'assainissement collectif de 2% à compter du 1^{er} janvier 2017**, soit un surcoût de 4,77 €/TTC/an pour la facture de référence de 120 m³.

6. AUTRES TARIFS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Comité syndical, ouï l'exposé de M. le Président, à l'unanimité, a décidé de l'évolution des autres tarifs du service d'assainissement collectif comme suit :

A. TARIF DE LA PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Tarif PFAC 2016
21,76 €/m²SDP

Tarif PFAC 2017 (+2%)
22,20 €/m²SDP

B. CONTROLE DE CONFORMITE DE L'ASSAINISSEMENT LORS DES VENTES

Tarif 2017

CONTRÔLE BRANCHEMENT		Tarifification €TTC
	+0,76%	Base incluant jusqu'à 6 pièces avec évacuation d'eaux usées 185,00 €TTC x (nombre de bâtiments)
Contrôle de conformité de branchement à l'assainissement collectif avec certificat de conformité à l'usage d'une vente de bien immobilier	-1,96%	Complément au-delà de la base: 30,00 €TTC par pièce supplémentaire avec évacuation d'eaux usées
Déplacement infructueux non imputable au service d'assainissement (absence ou refus d'accès par le locataire lors d'un contrôle sollicité par le Propriétaire, absence d'alimentation en eau du domaine privé, etc.)		80,00 €TTC
Réédition d'un certificat de conformité sur demande du propriétaire déclarant sur l'honneur ne pas avoir modifié l'assainissement depuis qu'il en a fait l'acquisition sur la foi du certificat de conformité initial (moins de 10 ans)		24 €TTC (inchangé)

C. DEPOTAGE DE MATIERES DE VIDANGE

Tarif 2016

21,25 €HT/m³ de matière de vidange
TVA 20%
25,50 €TTC/m³

Tarif 2017 (inchangé)

21,25 €HT/m³
TVA 20%
25,50 €TTC/m³

D. INSPECTIONS TELEVISEES POUR COMPTE DE TIERS

A la demande de collectivités ou de tiers privés, sous réserve de disponibilité, les services du SIARNC peuvent réaliser un diagnostic de canalisation par inspection télévisée. Le tarif de cette prestation est le suivant :

- Déplacement et mise en œuvre de l'inspection :

Tarif 2016	Tarif 2017 (inchangé)
133,93 €HT	133,93 €HT
TVA 20%	TVA 20%
157,56 €TTC	160,71 €TTC

- Forfait horaire :

Tarif 2016	Tarif 2017 (inchangé)
30,91 €HT/heure	30,91 €HT/heure
TVA 20%	TVA 20%
37,09 €TTC/heure	37,09 €TTC

Le tarif ne comprend pas le curage préalable de la canalisation et la mise en accessibilité du réseau (dégagement des tampons, regards scellés, etc.).

7. REDEVANCES ET TARIFS DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Comité syndical, ouï l'exposé de M. le Président, à l'unanimité, a décidé de l'évolution des autres tarifs du service d'assainissement collectif comme suit :

A. DIAGNOSTIC DE CONFORMITE DES INSTALLATIONS

Le tarif 2017 proposé est arrondi à 185€TTC, soit une progression de 0,76% par rapport à 2016

Concerne :

- Le contrôle de conformité réalisé sur les installations d'assainissement non collectif existantes n'ayant pas fait l'objet d'un contrôle depuis plus de 3 ans (contrôle initial),
- Le contrôle de conformité lors des ventes immobilières (si contrôlé depuis plus de 3 ans),
- Le contrôle de conception et de réalisation d'installations d'assainissement non collectives nouvelles.

CONTRÔLE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	
Assainissement non collectif non regroupé	ANC non regroupé €TTC
Contrôle Assainissement non collectif installation existante	185,00 €
Réédition de certificat de non-conformité	24,00 €
Contrôle Assainissement non collectif dans le cadre des ventes	220,00 €
Assainissement non collectif installation neuve ou réhabilitation	250,00 €
dont phase conception (40%)	100,00 €
dont phase réalisation (60%)	150,00 €

B. DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME REGROUPE

Le tarif 2017 proposé est arrondi à 185€TTC, soit une progression de 0,76% par rapport à 2016

Concerne : contrôle initial réalisé sur les installations d'assainissement non collectif regroupé, n'ayant jamais fait l'objet de contrôle par le SPANC, 63,64 € HT/heure (70,00 € HT), plafonné à 500,00 €HT (550 € TTC) par jour d'intervention (TVA 10%)

Assainissement non collectif regroupé	ANC regroupé €TTC
Montant de base pour installation existante	185,00 €
Montant de base dans le cadre des ventes	220,00 €
Montant par heure au-delà de 2h	75,00 €
Montant plafond	575,00 €

8. OUVERTURE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2017

Considérant que le budget est voté au chapitre, le Comité Syndical, ouï l'exposé de M. le Président, à l'unanimité, a décidé de donner l'autorisation à Monsieur le Président de liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'au vote du BP 2017, dans la limite de 25% des nouveaux crédits inscrits au budget 2016 (hors reports de crédits) soit :

chapitre	Propositions nouvelles BP+DM 2016	Autorisation 2017
13	8 000,00 €	2 000,00 €
20	10 000,00 €	2 500,00 €
21	3 069 837,54 €	767 459,39 €
23	15 000,00 €	3 750,00 €
Total	3 102 837,54 €	775 709,39 €

9. DEMANDE DE SUBVENTIONS ADEME-REGION POUR LA RESTRUCTURATION DE LA STATION D'EPURATION DE VILLIERS SAINT FREDERIC

La Région Île-de-France et la Direction régionale Île-de-France de l'ADEME ont lancé un appel à projets pour le développement d'unités de méthanisation en Île-de-France.

L'objectif est d'accompagner techniquement et financièrement de nouveaux projets franciliens, afin d'accroître la production d'énergies renouvelables sur le territoire francilien en lien avec les objectifs de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le Schéma Régional Climat Air Energie francilien porte une forte ambition sur l'essor du biogaz en Île-de-France. L'objectif est de couvrir 11% de la consommation énergétique régionale par les énergies renouvelables à l'horizon 2020, dont un cinquième par le biogaz de méthanisation.

Pour la Région Île-de-France et l'ADEME, la méthanisation présente un triple intérêt : la valorisation des produits agricoles et déchets organiques, la production d'énergie renouvelable, notamment à partir des boues de stations d'épuration urbaines, et la diminution des gaz à effet de serre.

Les modes de valorisation énergétique du biogaz peuvent être la combustion, la cogénération ou l'injection dans le réseau de gaz.

Le projet de restructuration de la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric entre dans le cadre de ce dispositif et permet d'espérer une subvention de 600.000€ à 1.000.000€ (taux de subvention de 30% appliqué à un montant de travaux subventionnés déterminé après instruction par les services de l'ADEME et de la Région).

Oùï l'exposé de M. le Président, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide de solliciter les subventions de l'ADEME et de la Région Ile de France dans le cadre de l'appel à projets Méthanisation.

10. INDEMNITE DE CONSEIL DE MME LE RECEVEUR DE LA TRESORERIE DE MONTFORT L'AMAURY

Mme de Receveur de la Trésorerie de Montfort l'Amaury demande que le SIARNC statue sur sa demande d'indemnité (729,68€) au titre de la gestion 2016 des budgets du SIARNC.

Oùï l'exposé de M. le Président, le Comité Syndical,

- **Par 14 voix POUR, 7 voix CONTRE, et 4 abstentions, a décidé de soumettre cette demande au vote du Comité Syndical,**
- **Par 0 voix POUR, 20 voix CONTRE, et 5 abstentions, a décidé de ne pas attribuer d'indemnité de conseil à Mme le Receveur de la Trésorerie de Montfort l'Amaury.**

11. APPEL DANS LE CADRE D'UN CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Ce dossier concerne une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) demandée pour une extension d'habitation de 22m² sous la forme d'une véranda.

Lors du jugement en première instance, le Tribunal Administratif a considéré que la véranda était à juste titre considérée comme une surface raccordée au réseau d'assainissement (même en l'absence de nouveau point d'eau et d'évacuation), mais a estimé qu'il n'avait pas été fait la démonstration que des nuitées supplémentaires étaient possibles suite à cet aménagement.

Il conclue à l'annulation de l'arrêté de PFAC pour ce motif.

Compte tenu de l'importance de cette jurisprudence et des arguments à faire valoir à l'encontre de ce jugement, le Comité Syndical, à l'unanimité, a décidé de faire appel de ce jugement devant le Tribunal Administratif d'Appel de Versailles, avec l'appui d'un avocat spécialisé.

12. QUESTIONS ET POINTS DIVERS

- **Décisions du président :**


Attribution du Marché « Travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées rue de la Tuilerie sur la commune de Saulx-Marchais », à l'entreprise SFRE, sise 35 Avenue des Grenots – ZI - 91 150 ETAMPES, pour un montant de : 316 682,50 € HT soit 380 019,00 € TTC sur proposition de la commission de travaux du 10 novembre 2016.

- Marché Restructuration de la station d'épuration de Villiers Saint Frédéric,
- Reconstruction de la station d'épuration de Saint Germain de la Grange,
- Actualités concernant le Syndicat de fusion des syndicats d'assainissement.

Séance levée à 19 h 30.

Le Président,

C. MANCEAU

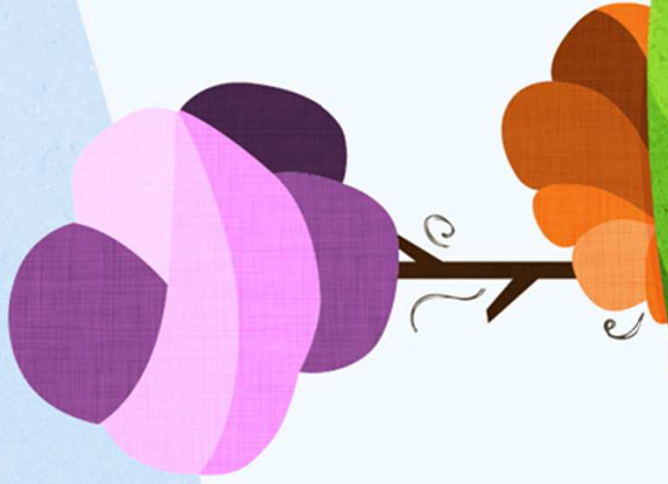


*Annexe au Compte rendu du Comité
Syndical du 13/12/2016*

Rapport d'orientations budgétaires 2017

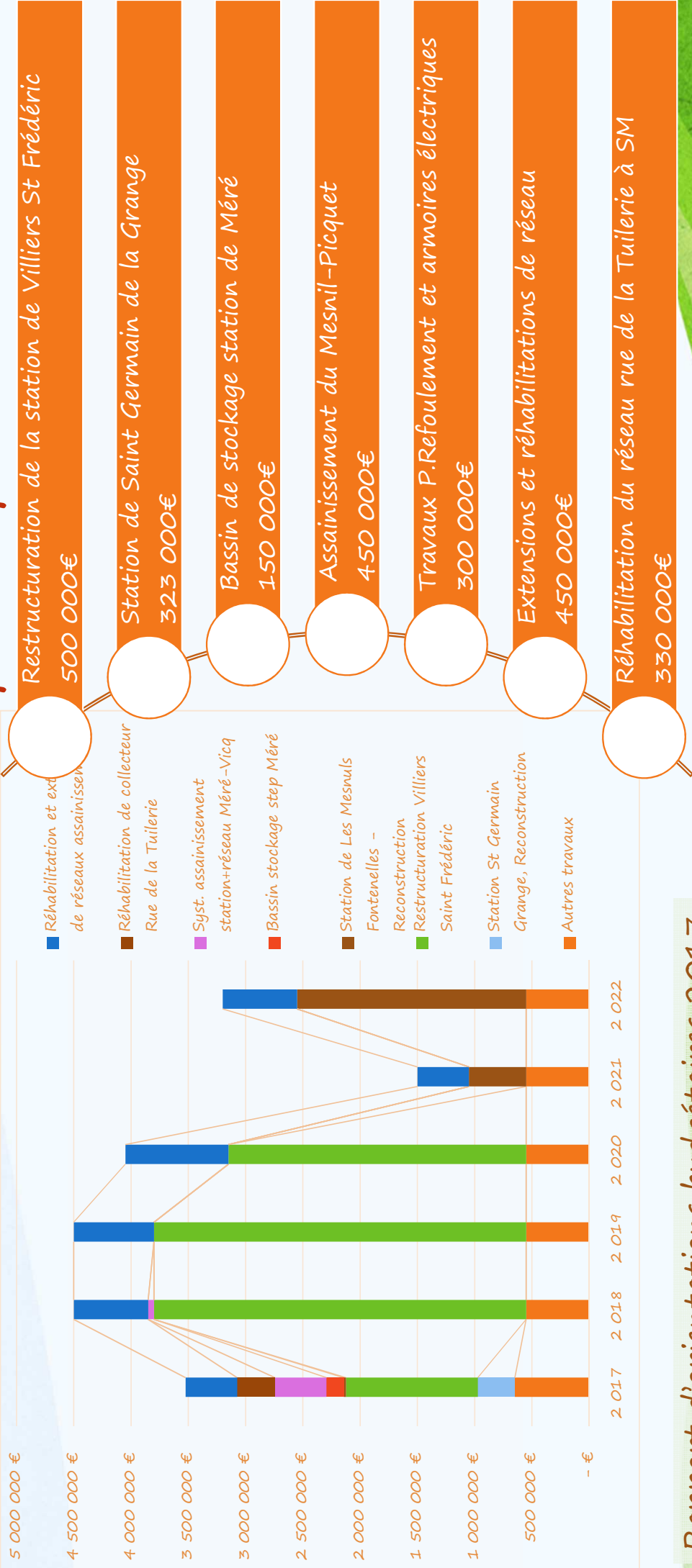
*Perspectives budgétaires, programme
pluriannuel d'investissement, structure et
gestion de la dette (Loi NOTRe art.107)*

Budget principal



Programme Pluriannuel d'investissement 2017-2022

Principales opérations 2017



Débat d'Orientations budgétaires

Budget principal Assainissement collectif

Exploitation Dépenses Réelles

- 011 C. C. Générales 2% 1285 K€
- 012 Personnel 2,5% 856 K€
- 65 C. Gestion courante 0% 40 K€
- 66 C. Financières 0% 160 K€
- 67 et Autres -78% 90 K€
(0% hors DM1)

Total dépenses réelles
2,431 M€ soit +0,83%

Exploitation Recettes Réelles

- 013 Atténuation de charges 0% 2K€
- 70611 RAC -10% 2150K€
(0% hors DM1)
- 704 PFAC -20% 200K€
- 7068 Régie M. Œuvre 0% 50K€
- 74 Subventions -10% 180K€

Total recettes réelles
2,585 M€ soit +1,1%

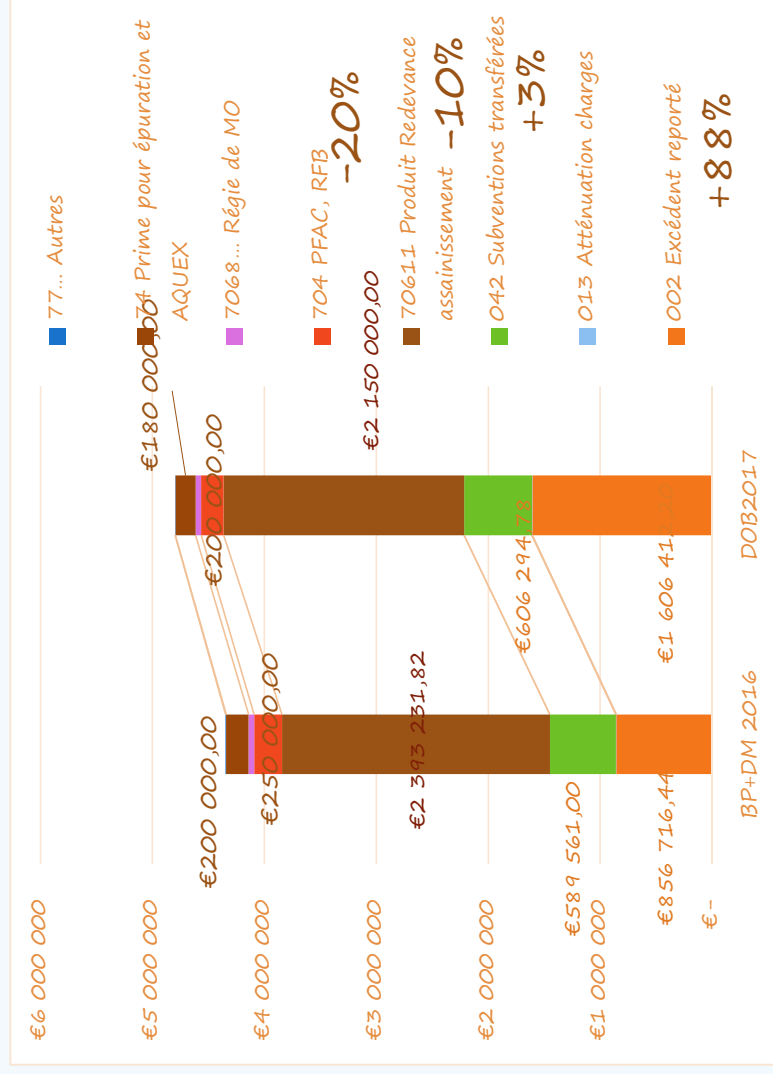
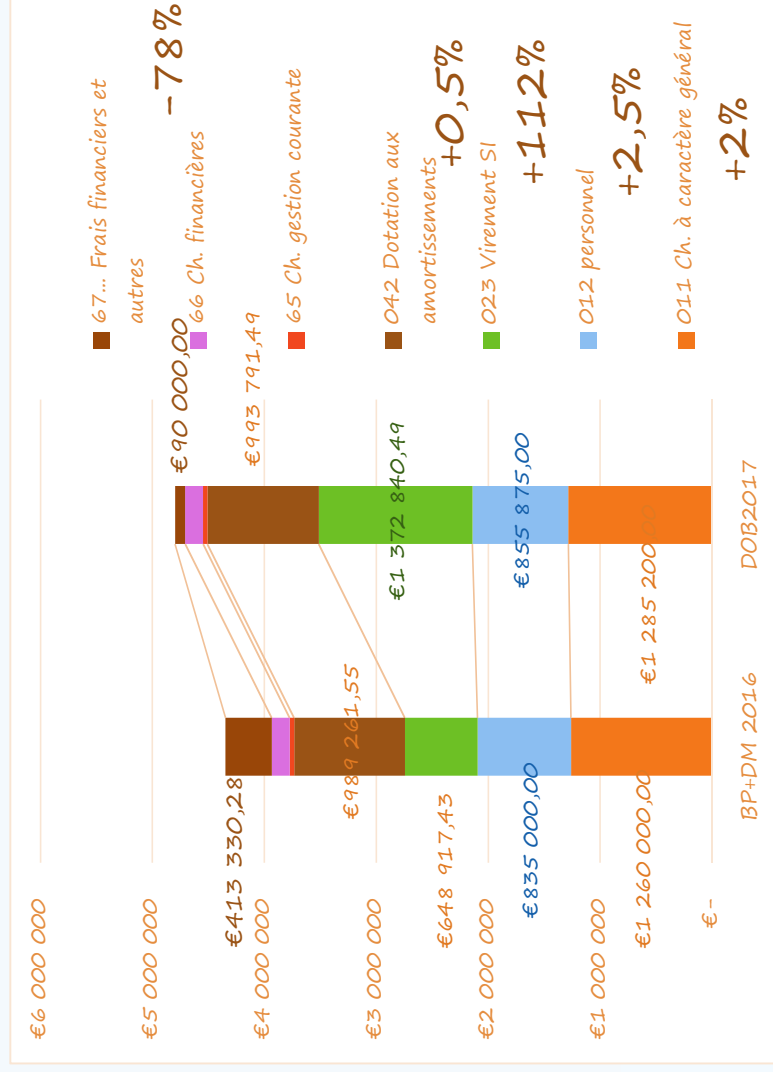
EXPLOITATION

Budget principal

Dépenses

+10%

Recettes



Débat d'Orientations budgétaires

Budget principal Assainissement collectif

Investissement	Dépenses Réelles	Investissement	Recettes Réelles
• 13 Remboursement Subventions	0% 8K€	• 13 Subventions	-20% 1.650 K€
• 16 Remboursement capital d'emprunt	3% 630K€	• 16 Emprunt	37% 847 K€
• 20 Immobilisations Incorporelles	0% 10K€	• 21 Immobilisations Corporelles	1 K€
• 21 Immobilisations Corporelles	-13% 3789K€		
• 23 Immobilisations en cours	1500% 240K€		
Total dépenses réelles - 14%	4.329K€	Total recettes réelles - 6%	2.498 K€

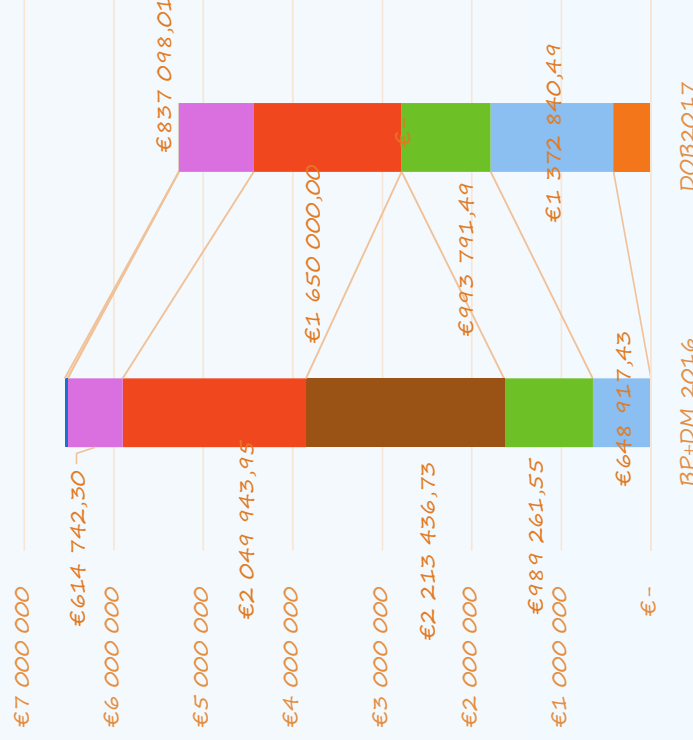
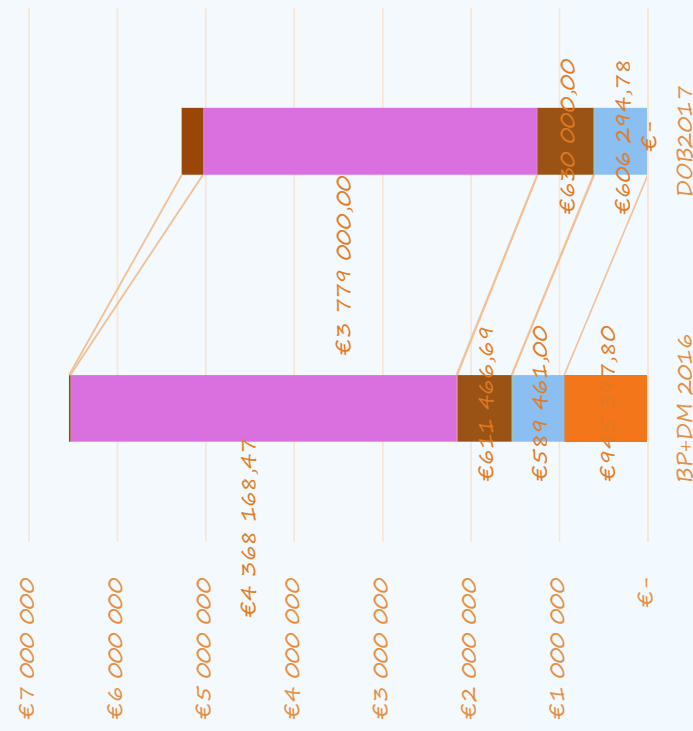
Rapport d'orientations budgétaires 2017

INVESTISSEMENT budget principal

Dépenses

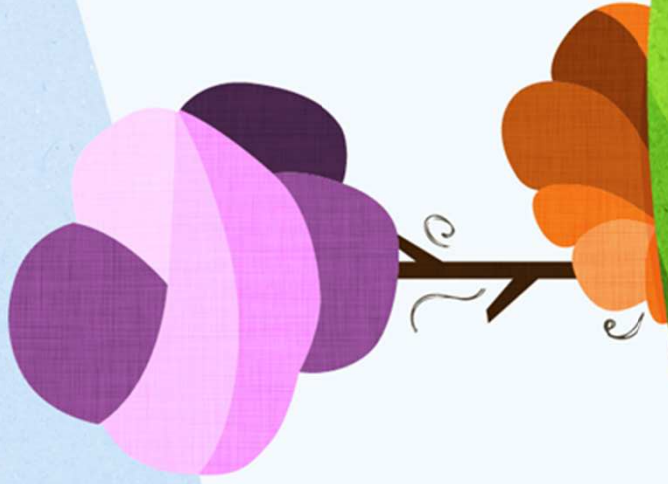
Recettes

-19%



Rapport d'orientations budgétaires 2017

*Budget Régie de
Maîtrise d'œuvre*



DOB - REGIE DE MAITRISE D'ŒUVRE - 2017

Articles	Désignation	Rappel BP2016	Montant DOB 2017	% evol DOB
6226	Honoraires	112 524,00 €	72 944,87 €	-35,17%
658	Charges diverses de gestion courante	5,00 €	5,00 €	0,00%
	Total dépenses	112 529,00 €	72 949,87 €	-35,17%
Articles	Désignation	Rappel BP2016	Montant DOB 2017	% evol DOB
7068	Autres prestations de service	112 529,00 €	72 949,87 €	-35,17%
	Total Général	112 529,00 €	72 949,87 €	-35,17%

AMO pour communes extérieures
€13 681,00
20%



AMO interne
SIARNC
€54 856,00
80%

Pilotage et suivi de l'AMO pour la construction de la nouvelle station de Saint Germain de la Grange

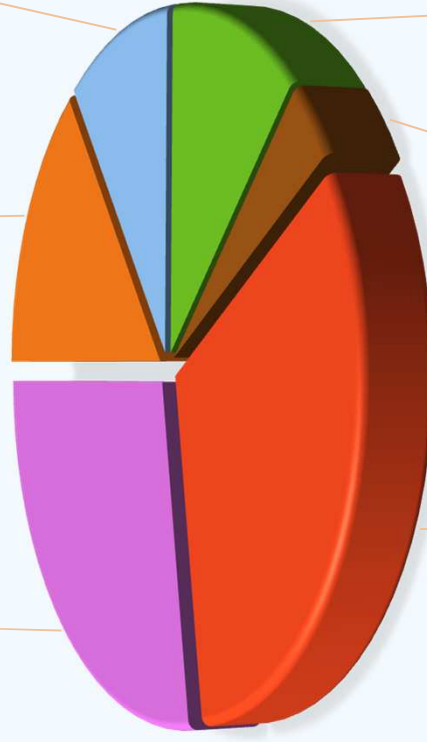
Assistance de la commune de Vicq dans le cadre de la construction de son nouveau système d'assainissement

Pilotage et suivi de l'AMO Restructuration station Villiers Saint Frédéric

2.8%

1.5%

Grange



Pilotage et suivi de l'étude d'extension du réseau de collecte

4%

Réhabilitation du réseau d'eaux usées rue de la Tuilerie à Saulx Marchais

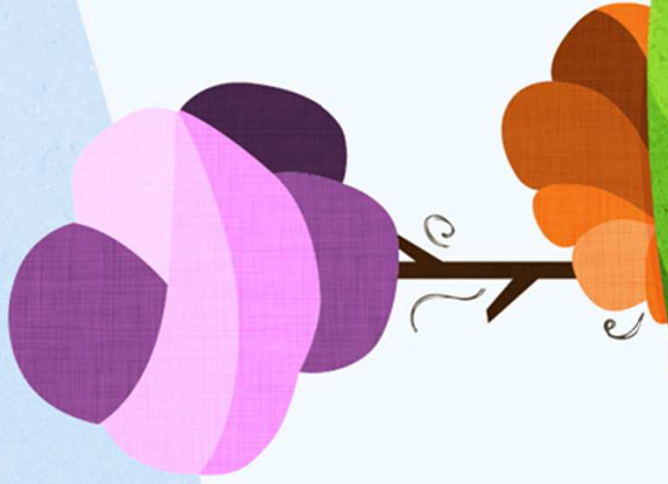
31%

STEP Méré
Bassin tampon
et vanne
sectionnement

12%

19/12/2016

*Budget Assainissement
non collectif*



Débat d'Orientations budgétaires

Budget 3 Assainissement non collectif

Exploitation	Dépenses Réelles	Exploitation	Recettes Réelles		
•011 C.C. Générales	-50%	6K€	•706 Redevances de contrôle	-25%	3 K€
•012 Personnel	0%	2,5K€	•74 Subventions	0%	0 K€
•65 C. Gestion courante	0%	0,005K€			

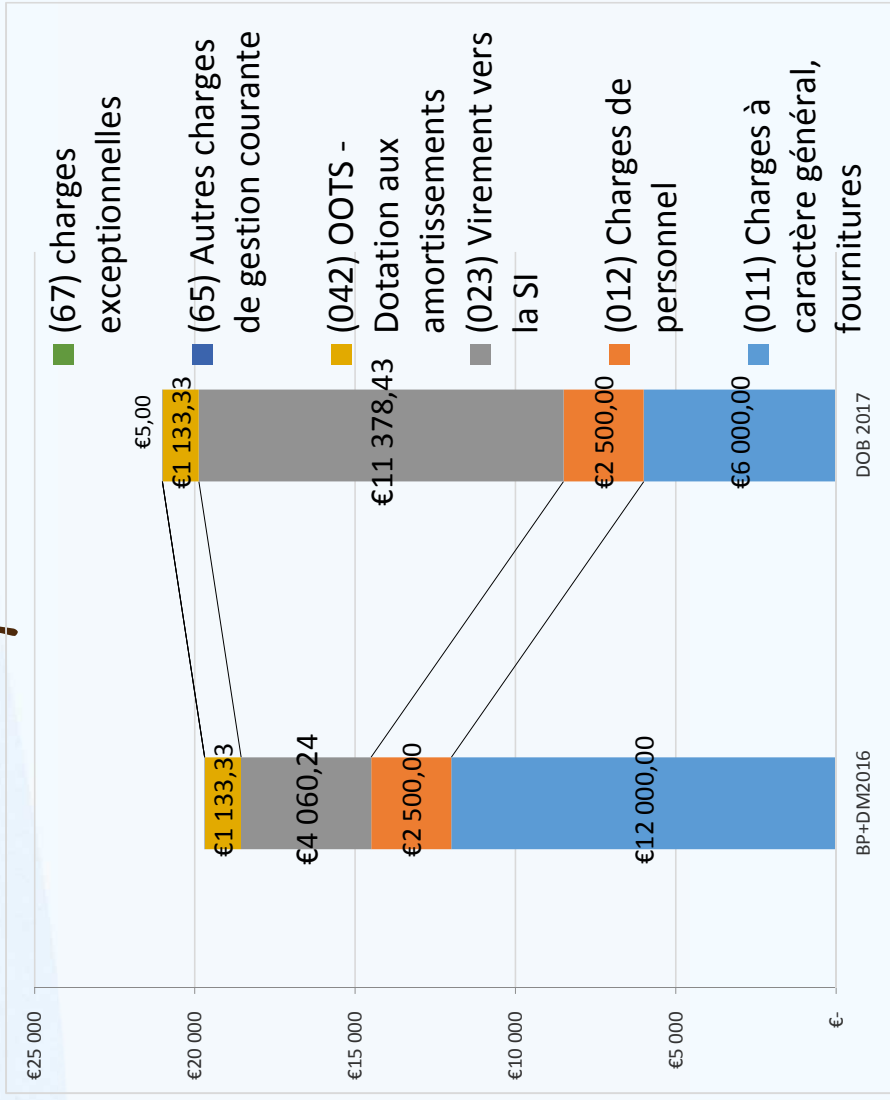
Total 18 K€ soit -41%

Total 3 K€ soit -25%

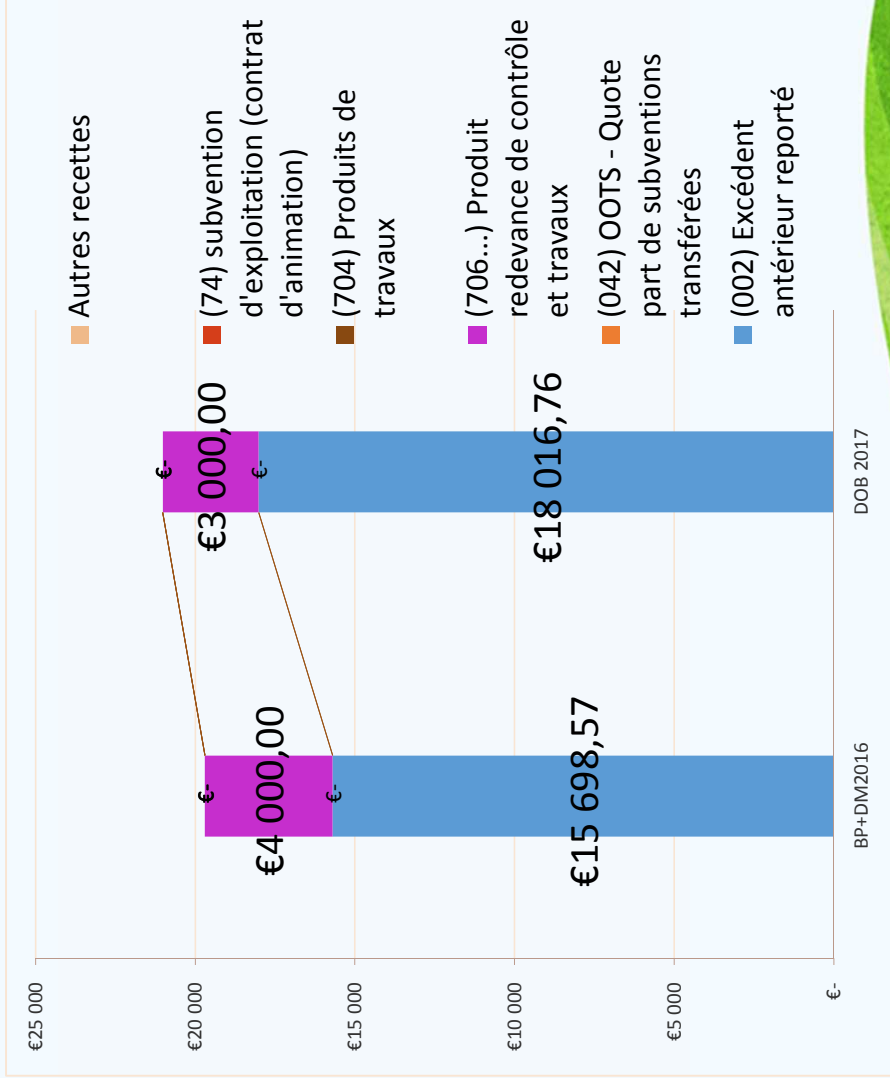
EXPLOITATION

Budget Assainissement non collectif

Dépense



-50%
Rapport d'orientations budgétaires 2017



Débat d'Orientations budgétaires

Budget 3 Assainissement non collectif

Investissement	Dépenses Réelles	Investissement	Recettes Réelles
• 13 Remboursement Subvention	0%	0 K€	• 13 Subventions 0%
• 16 Remboursement K emprunt	0%	0 K€	• 16 Emprunt 0%
• 20 Immobilisation Incorporelle	0%	0 K€	
• 21 Immobilisation Corporelle	+74%	17,2K€	
• 23 Immobilisation en cours	0%	0 K€	

Total 17,2 K€ soit +74%

19/12/2016

Rapport d'orientations budgétaires 2017

INVESTISSEMENT

Budget Assainissement non collectif

Dépenses

Recettes

